

Exemple de projet de rénovation avec l'OPAH

Logement locatif très dégradé

Le logement est une maison individuelle en entrée de bourg construite dans les années 1900. Elle n'a fait l'objet d'aucune rénovation et se trouve dans un état très dégradé : elle n'est donc pas habitable en l'état.

Logement inhabitable en l'état

L'état de dégradation important de cette maison pose la question de sa réhabilitation. Le propriétaire se renseigne dans le cadre de l'OPAH pour connaître les financements possibles.





Pour entrer dans l'OPAH, le logement doit faire l'objet d'une mise aux normes totale:

- ✓ Réfection totale couverture, murs, sols avec isolation
- Remplacement complet des menuiseries extérieures
- ✓ Installation d'un chauffage, d'une production d'eau chaude et d'une ventilation mécanique (VMC)
- ✓ Création d'une salle d'eau et d'un WC intérieur
- ✓ Mise au normes totale de l'installation électrique, de la distribution d'eau et de l'évacuation des eaux usées
- Installation d'un assainissement individuel

Après travaux, un T4 de 96 m² pour un loyer de 542 €

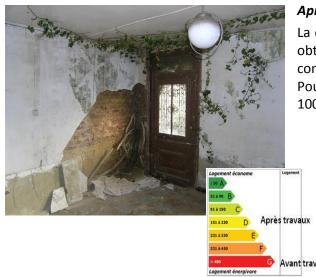
La demande de subvention réalisée dans le cadre de l'OPAH vise à obtenir 28.000 € de subvention Anah, et 4.000 € de bonifications communautaires.

Pour financer le reste du projet, qui s'élève au total à environ 100.000 € de travaux, le propriétaire a sollicité 2 prêts :

- Un éco-prêt à taux zéro pour 30.000 € sur 10 ans
- Un prêt bancaire pour 39.000 € sur 15 ans

La consommation d'énergie sera divisée par 4

Le projet de travaux fait gagner 3 classes sur l'étiquette énergétique, passant de la classe G (la plus mauvaise) à la classe D.



Pour réussir votre demande de subvention :

- Prenez contact avec l'opérateur Habitat & Développement pour préparer votre projet,
- ✓ Ne signez pas les devis avant d'avoir vérifier avec l'opérateur le respect des exigences techniques de l'OPAH,
- ✓ Ne commencez pas les travaux avant d'avoir déposé le dossier complet de demande de subvention.





